



## AHJUCAF VIIEME CONGRES COTONOU (BÉNIN)

30 juin 2022 Intervention d'ouverture

Monsieur Jean-Paul JEAN Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France,  
Secrétaire général de l'AHJUCAF

Madame la Présidente,

Monsieur le Président de la Cour suprême du Bénin,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Cours membres de l'AHJUCAF,

Mesdames et Messieurs les Hautes personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Merci au Président Victor Dassi Adossou et à toute l'équipe de la Cour suprême du Bénin pour leur engagement dans l'organisation de ce Congrès et pour la qualité de leur accueil. J'associe dans cette tradition d'accueil béninoise notre cher ancien Président Ousmane Batoko avec lequel j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler durant trois années, devenu un ami auquel nous rendrons hommage demain.

La situation internationale et les temps sont difficiles pour tous ceux qui sont attachés à l'Etat de droit. Merci aux autorités béninoises d'avoir fait en sorte que puisse se tenir dans les meilleures conditions une telle manifestation permettant aux plus hauts magistrats attachés chacun à leur indépendance d'échanger entre eux en toute liberté et de s'ouvrir au dialogue avec des responsables politiques, des universitaires et des avocats, tous partenaires indispensables pour penser et améliorer la justice.

**Le message de M. le Premier président Abboud concernant la tragédie que vit actuellement le Liban** nous rappelle les difficultés particulières qu'ont eu à subir certains pays de l'AHJUCAF ces trois dernières années. Notre dernier Congrès s'est déroulé à Beyrouth en juin 2019 à l'invitation de notre ami le Président Jean Fahed. Le président Souheil Abboud, avec la dignité qu'on lui connaît, vient d'évoquer la dégradation de la situation de son pays depuis cette date.

Je tiens à souligner le courage personnel du président Abboud pour préserver l'indépendance de magistrats libanais dans des enquêtes particulièrement difficiles à conduire, dont celle concernant l'explosion du port de Beyrouth et celles relatives aux détournements de fonds publics, face aux pressions de toute sorte. Le président Abboud veille à maintenir dans le même temps une exigence déontologique forte vis-à-vis de ses collègues en tant que président du Conseil supérieur de la magistrature.

Je salue aussi l'engagement du président Abboud pour lutter contre la corruption endémique dans son pays, question qu'il est venu évoquer à Paris lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation française dont Madame Chantal Arens première présidente et Monsieur François Molins procureur général ont tenu à ce qu'il soit l'invité d'honneur, pour marquer leur soutien. Le programme de formation de magistrats à la lutte contre la corruption constitue une priorité de l'AHJUCAF, en phase avec l'Organisation internationale de la Francophonie. J'en profite pour remercier l'OIF pour la fidélité du soutien à nos actions, dont ce Congrès de Cotonou.

**La situation sécuritaire s'est aussi dégradée dans d'autres pays membres de l'AHJUCAF.** Ainsi, tout le travail que nous avons réalisé avec les Cours d'Afrique de l'Ouest entre 2017 et 2019 sur « Terrorisme et Etat de droit » dans les pays de la zone Sahel ne pourrait plus être réalisé aujourd'hui dans les mêmes conditions. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur ses voisins dans l'Est de l'Europe ont fait que la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie, membres de l'AHJUCAF qui ont participé au Congrès de Beyrouth ont été contraints de renoncer à venir à Cotonou, je sais qu'ils le regrettent. Enfin, hier le Premier président de la Cour de cassation de Tunisie nous annoncé qu'il était contraint de renoncer au dernier moment face aux attaques dont la magistrature est la victime et la grève qu'ont dû déclencher nos collègues pour défendre leur indépendance. Et je ne parle pas de la situation de la justice à Haïti...

Malgré cela, 27 pays sont présents, ce qui montre la force de notre Association.

**Est venue s'ajouter depuis 2020 la pandémie de Covid-19,** que nous avons tous subie, et qui a eu un impact considérable sur chaque système de justice, nous obligeant à adapter nos méthodes de travail. Nous avons produit des études comparées sur cette question pour diffuser les réponses les plus pertinentes. Mais rien ne remplace les relations humaines directes. Et grâce à l'appui de la Cour suprême du Sénégal, en respectant toutes les règles sanitaires, nous avons tout de même réussi à organiser l'an dernier en « présentiel » comme on dit, le séminaire régional de formation à Dakar, qui a regroupé 13 Cours suprêmes dans le cadre de la préparation du Congrès de Cotonou.

L'AHJUCAF, c'est d'abord un réseau d'échange entre les plus hauts magistrats judiciaires, d'hommes et, - heureusement aussi mais trop lentement encore, ainsi que le montre notre étude de 2020, de plus en plus de femmes -, qui s'enrichissent de leurs expériences réciproques. Congrès après congrès, Recommandations après Recommandations sur des thématiques de fond travaillées ensemble, nous construisons progressivement une doctrine de la justice francophone autour des valeurs partagées de l'Etat de droit.

Ces valeurs sont celles d'une justice qui doit être indépendante et respectée parce qu'elle est exigeante vis-à-vis d'elle-même et qu'elle veille à améliorer constamment sa qualité. Une justice qui doit être respectée non seulement pour ce qu'elle est, mais aussi pour ce qu'elle fait.

Cette qualité de la justice, elle se mesure notamment par le niveau juridique des juges qui doivent résoudre des questions de plus en plus difficiles du fait de la complexification et de l'internationalisation du droit, de la spécialisation des cabinets d'avocats, d'une documentation juridique couteuse accessible sur internet avec l'appui de moteurs de recherche de plus en plus sophistiqués.

C'est donc aussi pour aider à l'égalité des armes du droit au soutien des juges et des juristes des pays qui ne disposent pas de ces moyens sophistiqués, que l'AHJUCAF a construit avec l'appui de l'OIF et met à disposition des juges et de l'ensemble des juristes **la plus grande base mondiale de jurisprudence francophone gratuite – JURICAF** - <https://juricaf.org/>

JURICAF, disponible désormais depuis un simple téléphone, intègre aujourd'hui plus de 1.100.000 décisions pseudonymisées provenant de 46 pays et institutions, avec un moteur de recherche très performant. 13.000 arrêts en Français de la Cour de justice de l'Union européenne y ont été ajoutés la semaine dernière.

Les moteurs de recherche, Google en premier lieu, l'utilisent beaucoup (plus de 100.000 arrêts consultés par mois). Vous avez donc tous intérêt à nous aider à alimenter cette base par la transmission des arrêts de vos Cours les plus importants. Plus les grands arrêts de chacun de vos pays sont diffusés dans le monde via cette base de données, plus les investisseurs peuvent apprécier le niveau de qualité de votre justice et de vos juristes les plus éminents dans les Cours suprêmes.

Autre outil de diffusion de la pensée juridique par l'AHJUCAF, **le Prix pour la promotion du droit**, créé en 2018, qui récompense chaque année une thèse francophone et met en évidence la qualité de juristes d'avenir dans vos pays. L'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, l'Université Alassane Ouattara de Bouaké en Côte d'Ivoire, l'Université de Yaoundé au Cameroun ont ainsi été de récents lauréats. Les travaux de ces jeunes chercheurs que nous soutenons concernent des thèmes essentiels pour vos concitoyens. Qu'on en juge par les intitulés : « *L'appropriation privée de l'eau en Afrique de l'Ouest francophone* » ; « *La condition juridique du travailleur journalier en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Sénégal* » ; « *L'égalité hommes-femmes dans les Etats d'Afrique noire francophone* ». Ce n'est pas d'un droit désincarné dont nous parlons, mais d'un droit au service des citoyens.

Nous vous annoncerons demain soir le résultat du Prix 2022, dont je puis simplement vous dire - secret du délibéré oblige - qu'il se situe dans la même lignée, à la fois d'une grande qualité et d'une thématique où le juriste s'intéresse à la société dans laquelle il vit.

La transmission entre générations se fait ainsi, par un échange entre les plus hauts juristes des Cours aux jeunes juristes d'avenir des universités.

Cette **transmission intergénérationnelle**, c'est aussi le symbole que nous avons choisi avec le président Adossou pour le Congrès de Cotonou. Nous avons retenu d'un commun accord **le trône du roi Ghézo** parce que ce siège historique symbolise le sage assis qui sait écouter tranquillement avant de décider sereinement. Savoir écouter, savoir décider, c'est le travail du juge, selon la célèbre formule du premier président Pierre Drai.

L'idée de retenir ce symbole pour notre Congrès est venue lors de la visite en février dernier de la magnifique exposition à la Présidence que nos adhérents visiteront samedi matin. La foule de jeunes béninois qui attendaient sagement leur tour pour entrer était impressionnante. Le contenu l'était tout autant. L'exposition s'ouvre avec ces 26 œuvres enfin restituées, dont les immenses trônes des rois Ghézo et Glélé. Elle se poursuit par les superbes créations contemporaines des artistes béninois dont la créativité a été sublimée par la confrontation entre ces œuvres ressurgies du passé qui retrouvent et leur donnent tout leur sens.

Plus modestement que les artistes, nous allons chercher, nous les juristes, à travers ce colloque, à savoir **comment faire évoluer une tradition de rédaction des arrêts résultant pour nombre de pays d'une acculturation juridique, en la confrontant à de nouvelles exigences contemporaines.**

Pour cela il faut savoir aussi sortir de nos certitudes et se remettre en cause.

Les temps ont changé, les exigences de nos citoyens aussi, et dans chacune de nos sociétés. La légitimité des institutions, dont celle de la justice, se mesure aussi par leur niveau de qualité, de crédibilité, de service effectif rendu aux citoyens.

Les enquêtes conduites en Europe auprès de justiciables ayant eu une expérience effective récente dans un tribunal montrent que leur priorité est que leur affaire soit jugée par un juge impartial, compétent, et dont ils pourront comprendre clairement la décision. Ce dernier élément est décisif aussi pour éviter des appels et pourvois en cassation inutiles.

Le juge aujourd'hui doit donc répondre à deux exigences qui peuvent paraître, à première vue, contradictoires : résoudre des questions juridiques de plus en plus complexes et formuler sa décision de façon parfaitement intelligible. J'avais trouvé en son temps que cette double injonction faite aux Hautes juridictions avait été parfaitement résumée il y a déjà plus de vingt ans par des collègues Belges à travers cette expression retenue comme sous-titre de notre colloque : « *Dire le droit et être compris* ».

Pour poser ces débats de fond, notre colloque s'ouvrira donc par une conférence introductive sur la problématique générale confrontant les points de vue de deux éminents professeurs internationalement reconnus, M. Joseph Djogbenou Président de la Cour constitutionnelle du Bénin et Mme la professeure Soraya Amrani-Mekki, qui nous fait le plaisir de revenir à Cotonou après sa brillante intervention au Congrès de 2016.

Les tables rondes qui suivront cet après-midi et demain, dans un agenda serré, permettront de présenter et d'illustrer un maximum d'expériences des pays différents - parmi les 27 présents -.

Le projet de Recommandations proposées par le Secrétariat général, qui se trouve dans votre dossier, a été préparé en bénéficiant de l'appui du Conseil scientifique du colloque avec les professeurs invités, les Cours suprêmes du Bénin et du Sénégal, les Cours de cassation de France et du Liban. Ce projet vous propose une ligne d'ouverture dont les tables rondes examineront les développements successifs.

Je vous prie de m'excuser par avance pour l'emploi du temps chargé qui nous attend. Vous avez vu le menu du programme qui nous oblige tous à une grande rigueur. Merci en tous cas à tous nos intervenants et à nos invités qui viennent parfois de très loin, dont les universitaires et avocats qui nous ont fait l'honneur de se joindre à nous.

Mais rassurez-vous, l'autre partie du Congrès, plus conviviale, préparée avec nos amis de la Cour suprême du Bénin que je remercie à nouveau pour leur mobilisation, vous propose des moments qui vont aussi beaucoup vous motiver...

Bon Congrès à tous....

Jean-Paul Jean